

2011_B152

OBJET : Politique Culturelle - Politique Culturelle - Lecture publique - Festival de l'imaginaire 2011

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyriscard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 01 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Bonfillon

Objet : Politique Culturelle - Lecture publique - Festival de l'imaginaire
2011

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Afin d'organiser la 3^{ème} édition du Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, Autres Mondes, qui se déroulera du 19 au 23 octobre 2011, il est nécessaire de conclure des conventions d'objectifs avec les communes de Lambesc, de Rognes et ActuSF, site d'information en ligne sur les Littératures de l'Imaginaire. La participation financière de la Communauté du Pays d'Aix s'élève à 22 700€ pour l'ensemble de l'opération.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la Lecture Publique, la Communauté du Pays d'Aix a développé plusieurs actions de « Lectures/Rencontres » avec notamment « Commun ' Auteurs » et « Une semaine avec... », opérations qui en 2010 ont concerné vingt-et-une médiathèques municipales du Pays d'Aix.

La mission « Lecture Publique » de la CPA co-organise également des rencontres littéraires à vocation communautaire, comme la « Journée du livre de Préhistoire » à Simiane qui rayonne sur les communes voisines.

Sur la base de ces expériences, depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix a mis en œuvre avec les communes de Lambesc et de Rognes, le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui attire non seulement le jeune public mais également un grand nombre de lecteurs adultes.

Comme en 2010, la médiathèque des Pennes-Mirabeau a souhaité s'associer à l'édition 2011.

Cette nouvelle édition se déroulera du **mercredi 19 au dimanche 23 octobre 2011**.

Ce Festival est construit autour de trois temps forts :

- Des animations scolaires dans les médiathèques des communes de LAMBESC et ROGNES, entre le mercredi 19 et le vendredi 21 octobre 2011, ainsi qu'à la médiathèque des PENNES-MIRABEAU ;
- Le Salon à LAMBESC, les vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 octobre 2011.
- Des événements musicaux, théâtraux et littéraires aux Pennes - Mirabeau, à Lambesc et à Rognes.

Le Salon sera officiellement inauguré à LAMBESC le samedi 22 octobre 2011.

Tant pour la jeunesse que pour les autres publics, les auteurs invités ont été choisis par les bibliothécaires des Communes de LAMBESC, de ROGNES, et des PENNES-MIRABEAU.

Enfin, la Librairie de Provence d'Aix-en-Provence, partenaire du Festival invite à ses frais un auteur de bandes dessinées.

En 2011, un partenariat avec le site ActuSF, fréquenté par 20 000 visiteurs par mois, et fort de 2 800 abonnés à sa newsletter, contribuera à soutenir fortement la communication faite autour de cet événement, à une échelle nationale.

Dans la convention à conclure avec le site d'information ActuSF, celui-ci s'engage vis-à-vis de la CPA à :

Donner de la visibilité pour le festival sur ses sites avec :

- Retransmission des informations en amont sur le site ;
- Interviews des organisateurs ;
- La "Une" du site consacrée au festival le week-end du salon ;
- Annonce de la présence d'ActuSF sur place, sur les sites Actusf.com et editions-actusf.com et dans la newsletter d'ActuSF (2 800 abonnés) ;

- Couverture du salon avec photos, interviews, enregistrement des conférences et mise en ligne de l'ensemble sur le site internet d'ActuSF (les conférences seront disponibles dans des pages aux couleurs du salon).

En contrepartie, la CPA s'engage à :

Mettre en avant les éditions ActuSF sur le Festival avec :

- une vente par la librairie partenaire des ouvrages ActuSF,
- un stand ActuSF à leurs couleurs,
- l'invitation sur le salon à Lambesc du vendredi 21 au dimanche 23 octobre 2011,
- un lien vers ActuSF sur le site internet du Festival de l'Imaginaire et sur celui de la CPA.

VU l'exposé des motifs ;

VU les conventions annexées ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération A 2009/143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les conventions de partenariat annexées entre la CPA, les communes de Rognes et de Lambesc, et le site d'information ActuSF ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer les conventions annexées et tous les documents afférents.
- **DIRE QUE** les dépenses pour le festival de l'Imaginaire s'élevant à 22 700 € seront prélevées en section de fonctionnement sur la ligne de crédit 10 442 en 33-6228 qui présente les disponibilités nécessaires.

CONVENTION DE PARTENARIAT Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix « Autres Mondes » 2011

Entre d'une part :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

Dont le siège est 8, place Jeanne d'Arc, CS 40868 – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Représentée par **Monsieur Jean Bonfillon**, Vice- Président, délégué à la politique et aux équipements culturels dûment habilité aux fins présentes, par une délibération du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009.

Ci-après désignée CPA

Et d'autre part :

« ActusF »

Dont le siège est situé 34, Avenue des Bernardines – 73000 Chambéry

Représenté par **Jérôme Vincent**, responsable du site

Ci-après désigné « ActusF ».

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

« **ActusF** » souhaite s'associer à la valorisation du Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix « Autres Mondes » qui se déroulera du 19 au 23 octobre 2011.

IL A DONC ETE CONVENU :

1) PRESTATIONS

1.1 La CPA s'engage à :

Mettre en avant les éditions Actusf sur le Festival avec :

- une vente par le libraire partenaire du festival des ouvrages Actusf,
- un stand Actusf à leurs couleurs,
- l'invitation sur le salon à Lambesc du vendredi 21 au dimanche 23 octobre 2011 de Sylvie LAINE qui sera mise en valeur dans une rencontre filmée,
- un lien vers Actusf sur le site internet du Festival de l'Imaginaire et sur celui de la CPA.

1.2 « ActuSF » s'engage à :

Donner de la visibilité pour le festival sur ses sites avec :

- Retransmission des informations en amont sur le site ;
- Interview en amont des responsables ;
- La "Une" de son site consacrée au festival le week-end du salon ;
- Annonce de la présence d'Actusf sur place, sur les sites Actusf.com et editions-actusf.com et dans la newsletter d'Actusf (2 800 abonnés) ;
- Couverture du salon avec photos, interviews, enregistrements des conférences et mise en ligne de l'ensemble sur Actusf (les conférences seront disponibles dans des pages aux couleurs du salon).

2) RESILIATION

L'inexécution d'une clause quelconque du présent contrat entraînera de plein droit sa résiliation aux torts de la partie défaillante, après mise en demeure par l'autre partie d'exécuter son obligation et restée sans effet.

3) LITIGES

Tout litige auquel le présent contrat pourrait donner lieu, notamment quant à son interprétation, son exécution, sa résiliation ou ses suites, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du Tribunal Administratif de Marseille.

4) DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est régi par le droit français

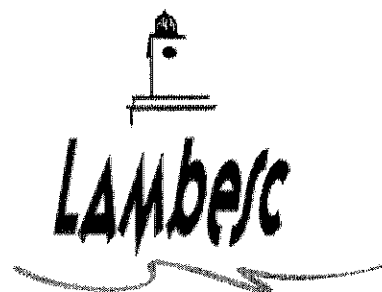
Fait à Aix-en-Provence, le 8 mars 2011, en 2 exemplaires

Pour « **ActuSF** »

Monsieur Jérôme VINCENT
Responsable du site

Pour la **CPA**

Monsieur Jean Bonfillon, Vice-Président, délégué à la politique et aux équipements culturels



Convention de co-organisation pour le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix « Autres Mondes » 2011

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Jean BONFILLON, Vice-Président délégué à la Politique et Equipements Culturels ;
dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du conseil Communautaire du 29 juillet 2009

D'une part,

Et

La Commune de LAMBESC

représentée par son Maire, Monsieur Jacques BUCKI,
dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du Conseil municipal

D'autre part.

Préambule

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la Lecture Publique, la Communauté du Pays d'Aix a développé plusieurs actions de « LECTURE/RENCONTRE » avec notamment « Commun'Auteurs » et « Une semaine avec... », opérations qui concernent une vingtaine de médiathèques municipales du Pays d'Aix depuis 2008.

La mission « Lecture Publique », la CPA co-organise également des rencontres littéraires à vocation communautaire, comme la « Journée du livre de Préhistoire » à SIMIANE qui retentit sur les communes voisines.

Convention de co-organisation pour le Festival de l'Imaginaire
LAMBESC

Forte de ces expériences la Communauté du Pays d'Aix a souhaité mettre en œuvre avec plusieurs communes, un Salon qui attire non seulement le jeune public mais également le plus grand nombre de lecteurs possible.

Sur la base de ces expériences, depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix a mis en œuvre avec les communes de Lambesc et de Rognes, le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui attire non seulement le jeune public mais également un grand nombre de lecteurs adultes.

Comme en 2010, la médiathèque des Pennes-Mirabeau a souhaité s'associer à l'édition 2011.

Cette troisième édition se déroulera du **mercredi 19 au dimanche 23 octobre 2011**.

Ce Festival est construit sur trois temps forts :

- Les animations scolaires et adultes dans les médiathèques des communes de Lambesc, les Pennes-Mirabeau et Rognes, entre le mercredi 19 et le vendredi 21 octobre 2011 ; Autour du livre et plus largement des créativité inspirées des littératures de l'Imaginaire.
- Le Salon à Lambesc, les samedi 22 et dimanche 23 octobre 2011.
- Des événements musicaux, théâtraux et littéraires aux Pennes-Mirabeau, à Lambesc et à Rognes.

•
Le Salon sera officiellement inauguré à Lambesc le samedi 22 octobre 2011.

Tant pour la jeunesse que pour les autres publics, les auteurs invités ont été choisis par les bibliothécaires des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, en liaison avec la mission Lecture publique de la Direction de la Culture de la C.P.A.

Ainsi, **pour la jeunesse comme pour le public adulte**, Eric SIMMARD, Jean-Luc BIZIEN, Fabrice BOURLAND et Laurent ANDRE sont invités pour rencontrer les classes et les lecteurs sur les communes en amont du salon.

Pour les adultes, d'autres auteurs sont attendus en plus de ceux mentionnés ci-dessus sur le salon : Sylvie LAINE, Pierre-Louis BESOMBES, Claude ECKEN, Nicolas FRUCTUS, Laurent POUJEOIS, Les Sombres Rets, entre autres...

Enfin, la Librairie de Provence à Aix-en-Provence, partenaire du festival, invite à ses frais un auteur de bandes dessinées sur le salon.

Article 1– Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de co-organisation avec la ville de Lambesc du « **Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix** » qui se déroulera du **mercredi 19 au dimanche 23 octobre 2011** sur le territoire des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES.

Une convention est conclue également entre la Communauté et la Commune de ROGNES.

Article 2 – Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2011.

Elle prendra effet, après son approbation par les instances délibérantes de chacune des collectivités, dès sa signature et sa notification.

Article 3 – Comité de pilotage

Il est constitué un comité de pilotage, présidé par Le Vice-président délégué à la Politique et Equipements Culturels de la Communauté et composé des maires et élus désignés des Communes de Lambesc et de Rognes.

Ce Comité de pilotage sera appelé à valider l'ensemble du dispositif préparé par les membres du Comité technique.

Article 4 – Comité technique

Le Comité technique est composé du chargé de mission Lecture Publique de la CPA, des responsables des services Culture des Communes de LAMBESC et de ROGNES, des bibliothécaires de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, des responsables des rayons Science-Fiction / Imaginaire, Jeunesse et de l'Organisation des Salons de la Librairie de Provence à Aix-en-Provence.

Autant que de besoin, le Comité technique s'adjoindra des personnes ressources dans le domaine des littératures de l'Imaginaire et des créations afférentes.

Le Comité technique assiste et prépare les réunions du Comité de pilotage.

Article 5 –: Obligations de la Communauté

La CPA assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- Pour les animations jeunesses :
 - Les animations jeunesse par les auteurs et l'illustrateur intervenant dans les classes à Lambesc.
 - Les frais et défraiements des auteurs jeunesse et de l'illustrateur intervenant dans les classes à Lambesc, hors hébergement.
- Pour les animations de rue qui se dérouleront le samedi 22 à Rognes et Lambesc et le dimanche 23 octobre 2011 à Lambesc :
 - le choix de la troupe
 - la prise charge financière des déambulations.

- Pour le concert-lecture à Lambesc :
 - Le défraiement et le paiement du comédien.
- Pour le tirage au sort :
 - Le coût du lot proposé au tirage au sort
- Pour la communication
 - la conception et la fabrication des outils de cette communication : visuel sur le thème : Autres Mondes ; affiches ; Flyers ; Kakemonos ; Programmes ; Information des journaux, des radios de proximité, des média spécialisés en particulier sur internet. Dont la création de l'affiche officielle du festival et du salon, cette année par Nicolas FRUCTUS.

Article 6 –: Obligations de la Commune de LAMBESC

La Commune de LAMBESC assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- La responsabilité de la logistique de toute la manifestation pour toutes les actions se déroulant sur son territoire et sous sa responsabilité, y compris dans les déplacements requis par l'organisation à l'extérieur du territoire communal.
- Pour les animations :
 - L'hébergement et la restauration des auteurs et illustrateurs intervenant dans les classes ou à la médiathèque de Lambesc du mercredi 19 au dimanche 23 octobre.
 - Les frais, défraiements, hébergement et restauration ainsi que émoluments des auteurs « adulte » présents sur le salon entre le vendredi 21 et le dimanche 23 octobre.
 - La projection-débat du vendredi soir 22 octobre 2010
 - Les frais inhérents à l'exposition sur le salon
 - Le spectacle du samedi soir
 - Les frais inhérents aux animations « jeux de rôle ».
- Pour le tirage au sort :
 - Son organisation matérielle et légale.
- Pour le concert-lecture :
 - Les cachets des musiciens
 - Les frais inhérents à la création originale.

- Pour les animations jeunesse :
 - L'achat des livres pour les élèves de LAMBESC participant à l'action.
- Pour la communication de l'événement :
Mettre en œuvre sur son territoire, en coordination avec le Chargé de Mission Lecture Publique et en s'appuyant sur les supports déjà créés, toute la communication nécessaire ou favorable à l'événement sur son territoire.

Par ailleurs, et si nécessaire, la Commune de LAMBESC pourra faire sa propre affaire du partenariat avec la Librairie de Provence.

Article 7 – Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel et les obligations financières de chacune des parties figurent en annexe de la présente convention

Article 8 – Evaluation

A l'issue de la manifestation, le Comité technique se réunira pour procéder à l'évaluation des opérations au regard des objectifs attendus.

Le Comité technique communiquera au Comité de suivi le bilan du Festival et formulera des propositions pour son édition 2012.

Article 9– Sécurité et Assurances Responsabilité

Pour l'ensemble des opérations se déroulant sur son territoire, la Commune de LAMBESC s'engage à respecter l'ensemble des mesures de prévention pour le bon déroulement de la manifestation et à souscrire toutes les assurances nécessaires.

Chacune des parties est responsable des opérations et des contrats relatifs aux projets dont elle a la charge et des litiges éventuels qui peuvent intervenir sur ces opérations.

Article 10– Clause résolutoire

Dans l'hypothèse de résiliation de la présente convention du fait d'un événement de force majeure, les parties ne sont plus tenues d'exécuter leurs obligations sans qu'aucuns dommages et intérêts ne puissent être réclamés. Les charges exposées au jour de l'annulation seront réparties selon les clés de répartition exposées en annexe.

Article 11– Attribution juridictionnelle

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent qu'elles ne saisiront le Tribunal Administratif de Marseille qu'après avoir épuisé toute voie de conciliation.

Article 12--: Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix en Provence le 8 mars 2011 en 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour la Ville de LAMBESC

Le Vice-président délégué
à la Politique et Equipements Culturels

Le Maire

Jean BONFILLON

Jacques BUCKI

Annexe : Budget prévisionnel pour l'édition 2011

Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix	
Budget prévisionnel CPA/ ROGNES/LAMBESC	

PARTICIPATION CPA

- les animations jeunesse sur les Communes de LAMBESC, ROGNES et les PENNES MIRABEAU

animations jeunesse par les 4 auteurs	soit 7 300 € TTC
frais et défraiements des 4 auteurs jeunesse	soit 700 € TTC
	soit 8 000 € TTC

- le spectacle de rue à ROGNES du samedi 24 octobre 2009
soit 1 750 € TTC
- le spectacle de rue à LAMBESC du dimanche 25 octobre 2009
soit 3 250 € TTC

- le défraiement du comédien pour le concert-lecture soit 500 € TTC
- l'illustration originale pour le tirage au sort soit 700 € TTC

- la communication de toute l'opération sur les Communes de LAMBESC, ROGNES et les PENNES MIRABEAU soit 8 500 € TTC

S/Total : 22 700 € TTC

PARTICIPATION LAMBESC

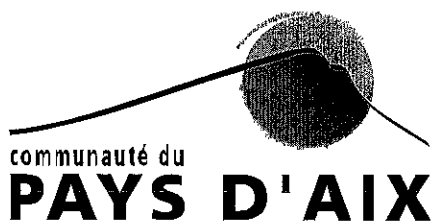
- Pour les animations jeunesse :
achat des livres pour les élèves de LAMBESC soit 3 000 € TTC

- les animations du salon :
Frais et défraiements des auteurs adulte
Y compris hébergements et frais de bouche
Spectacles
- soit 9 000 € TTC

- logistique du salon soit 4 500 € TTC

S/Total : 16 500 € TTC

**coûts estimés au 17 janvier 2011 pouvant varier et ne tenant pas compte des frais annexes tels que les frais de bouches (inauguration) et les taxes diverses (SACEM).*



Commune de Rognes

Convention de co-organisation pour le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix « Autres Mondes » 2011

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, à Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Jean BONFILLON, Vice-Président délégué à la Politique et aux équipements Culturels ;

dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du Conseil de Communauté du 29 juillet 2009 .

D'une part,

Et

La Commune de ROGNES

Sise Hôtel de Ville, 1 avenue d'Aix, 13840, représentée par son Maire, Monsieur Jacky PIN, dûment habilité à signer la présente Convention par délibération du Conseil municipal

D'autre part.

Préambule

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la Lecture Publique, la Communauté du Pays d'Aix a développé plusieurs actions de « LECTURES/RENCONTRES » avec notamment « Commun'Auteurs » et « Une semaine avec... », opérations qui concernent depuis 2008 vingt médiathèques municipales du Pays d'Aix.

La mission « Lecture Publique », La CPA co-organise également des rencontres littéraires à vocation communautaire, comme la « Journée du livre de Préhistoire » à SIMIANE qui rayonne sur les communes voisines.

Sur la base de ces expériences, depuis 2009, la Communauté du Pays d'Aix a mis en œuvre avec les communes de Lambesc et de Rognes, le Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix, « Autres Mondes », qui attire non seulement le jeune public mais également un grand nombre de lecteurs adultes.

Comme en 2010, la médiathèque des Pennes-Mirabeau a souhaité s'associer à l'édition 2011.

Cette édition se déroulera du **mercredi 19 au dimanche 23 octobre 2011**.

Ce Festival est construit sur trois temps forts :

- Les animations scolaires dans les médiathèques des communes de LAMBESC, Les PENNES-MIRABEAU et ROGNES, entre le mercredi 19 et le vendredi 21 octobre 2011 ;
- Le Salon à LAMBESC, les samedi 22 et dimanche 23 octobre 2011.
- Des événements musicaux, théâtraux et littéraires aux Pennes-Mirabeau, à Lambesc et à Rognes.

Le Salon sera officiellement inauguré à Lambesc le samedi 22 octobre 2011.

Tant pour la jeunesse que pour les autres publics, les auteurs invités ont été choisis par les bibliothécaires des communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, en liaison avec la mission Lecture Publique de la Direction de la Culture de la C.P.A.

Ainsi, **pour la jeunesse comme pour le public adulte**, Eric SIMMARD, Jean-Luc BIZIEN, Fabrice BOURLAND et Laurent ANDRE sont invités pour rencontrer les classes et les lecteurs sur les communes en amont du salon.

Pour les adultes, d'autres auteurs sont attendus en plus de ceux mentionnés ci-dessus sur le salon : Sylvie LAINE, Pierre-Louis BESOMBES, Claude ECKEN, Nicolas FRUCTUS, Laurent POUJEOIS, Les Sombres Rets, entre autres.

Enfin, la Librairie de Provence à Aix-en-Provence, partenaire du festival, invite, à ses frais, un auteur de bandes dessinées sur le salon.

Article 1– Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de co-organisation avec la ville de Rognes du « **Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix** » qui se déroulera du mercredi 19 au dimanche 23 octobre 2011 sur le territoire des Communes de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES.

Une Convention est conclue également entre la Communauté du Pays d'Aix et la Commune de LAMBESC.

Article 2 – Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2011.

Elle prendra effet, après son approbation par les instances délibérantes de chacune des collectivités, dès sa signature et sa notification.

Article 3 – Comité de pilotage

Il est constitué un comité de pilotage, présidé par Le Vice-président délégué à la Politique et aux Equipements Culturels de la Communauté et composé des maires et élus désignés des Communes de Lambesc et de Rognes.

Ce Comité de pilotage sera appelé à valider l'ensemble du dispositif préparé par les membres du Comité technique.

Article 4 – Comité technique

Le Comité technique est composé du chargé de mission Lecture Publique de la CPA, des responsables des services Culture des Communes de LAMBESC et de ROGNES, des bibliothécaires de LAMBESC, des PENNES-MIRABEAU et de ROGNES, des responsables du rayon Science Fiction-Imaginaire de la Librairie de Provence à Aix-en-Provence.

Autant que de besoin, le Comité technique s'adjoindra des personnes ressources dans le domaine des littératures de l'Imaginaire et des créations afférentes.

Le Comité technique assiste et prépare les réunions du Comité de pilotage.

Article 5 – Obligations de la Communauté

La CPA assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- Pour les animations jeunesse :
 - Les animations jeunesse par l'auteur intervenant au collège de Rognes.
 - Les frais et émoluments de l'auteur intervenant au collège de Rognes.
- Pour le spectacle de rue qui se déroulera le samedi 22 octobre 2011 de 10h30 à 11h30 :
 - Le choix de la troupe
 - La prise charge financière du spectacle de rue.
- Pour la communication
la conception et la fabrication des outils de cette communication : visuel sur le thème : Autres Mondes ; affiches Flyers ; Kakemonos ; Programmes ; Information des journaux, des radios de proximité, des média spécialisés en particulier sur internet .
Dont la création de l'affiche officielle du festival et du salon, cette année par Nicolas FRUCTUS

Article 6 –: Obligations de la Commune de ROGNES

La Commune de ROGNES assurera la responsabilité et le financement des éléments suivants :

- La responsabilité de la logistique du spectacle de rue du Samedi 22 octobre 2011.
- Pour les animations jeunesse :
L'achat des livres pour les élèves de ROGNES participant à l'action.
- Pour la communication de l'événement :
Mettre en œuvre sur son territoire, en coordination avec la chargé de Mission Lecture Publique et en s'appuyant sur les supports déjà créés, toute la communication nécessaire ou favorable à l'événement sur son territoire.

Article 7 – Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel et les obligations financières de chacune des parties figurent en annexe de la présente convention

Article 8 – Evaluation

A l'issue de la manifestation, le Comité technique se réunira pour procéder à l'évaluation des opérations au regard des objectifs attendus.

Le Comité technique communiquera au Comité de suivi le bilan du Salon et formulera des propositions pour son édition 2012.

Article 9– Sécurité et Assurances Responsabilité

Pour l'ensemble des opérations se déroulant sur son territoire, la Commune de ROGNES s'engage à respecter l'ensemble des mesures de prévention pour le bon déroulement de la manifestation du samedi 22 octobre 2011 et à souscrire toutes les assurances nécessaires.

Chacune des parties est responsable des opérations et des contrats relatifs aux projets dont elle a la charge et des litiges éventuels qui peuvent intervenir sur ces opérations.

Article 10–: Clause résolutoire

Dans l'hypothèse de résiliation de la présente convention du fait d'un cas de force majeure, les parties ne sont plus tenues d'exécuter leurs obligations sans qu'aucuns dommages et intérêts ne puissent être réclamés. Les charges exposées au jour de l'annulation seront réparties selon les clés de répartition exposées en annexe.

Article 11–: Attribution juridictionnelle

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent qu'elles ne saisiront le Tribunal Administratif de Marseille qu'après avoir épuisé toute voie de conciliation.

Article 12–: Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix en Provence le 8 mars 2011, en 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour la Ville de ROGNES

Le Vice-président délégué à la Politique
et aux Equipements Culturels

Le Maire

Jean BONFILLON

Jacky PIN

Annexe : Budget prévisionnel pour l'édition 2011

Festival de l'Imaginaire du Pays d'Aix
Budget prévisionnel CPA/ ROGNES/LAMBESC

PARTICIPATION CPA

- les animations jeunessees sur les Communes de LAMBESC, ROGNES et les PENNES MIRABEAU
animations jeunesse par les 4 auteurs soit 7 300 € TTC
frais et défraiements des 4 auteurs jeunesse. soit 700 € TTC
soit 8 000 € TTC
 - le spectacle de rue à ROGNES du samedi 24 octobre 2009 soit 1 750 € TTC
 - le spectacle de rue à LAMBESC du dimanche 25 octobre 2009 soit 3 250 € TTC
 - le défraiement du comédien pour le concert-lecture soit 500 € TTC
 - l'illustration originale pour le tirage au sort soit 700 € TTC
 - la communication de toute l'opération sur les Communes de LAMBESC, ROGNES et les PENNES-MIRABEAU soit 8 500 € TTC
- S/Total : 22 700 € TTC**

PARTICIPATION ROGNES

- Pour les animations jeunesse :
achat des livres pour les élèves de ROGNES soit 1 200 € TTC
- Total : 1 200 € TTC**

**coûts estimés au 17 janvier 2011 pouvant varier et ne tenant pas compte des frais annexes tels que les frais de bouche (inauguration) et les taxes diverses (SACEM).*

OBJET : Politique Culturelle - Politique Culturelle - Lecture publique - Festival de l'imaginaire 2011

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Marcelle JOISSAINS MASINI

